

LA CHARTE REFUSEE PAR LES CHEFS DU CLIC

PREAMBULE

Le CLIC est le **Collectif de Liaison et d'Initiatives Contre** le racisme, le fascisme et la xénophobie...

Il a pour objet la lutte contre l'extrême-droite, ses organisations et ses idées (notamment le racisme, le fascisme et la xénophobie), mais a compétence à intervenir aussi contre l'antisémitisme, le sexisme et l'homophobie, l'anti-syndicalisme, l'anticommunisme, et pour défendre les jeunes, les chômeurs, les Sans-papiers, les retraités, les pacifistes, les anarchistes, les athées, ... soit toutes les victimes de la haine de l'extrême-droite.

LE COLLECTIF

Il est composé de personnes physiques et morales (partis politiques, syndicats, associations) qui partagent sa lutte.

Il est par définition, un lieu de militance où se rencontrent encartés de plus ou moins longue date et simples CLICquistes qui n'ont aucun passé militant.

Cela signifie et une liberté totale dans le débat dans le respect de chacun et le refus du CLIC de prendre parti pour telle organisation ou contre telle autre, notamment en période électorale.

Les organisations sont au service du CLIC et pas l'inverse.

Le CLIC est un Collectif pluraliste, il ne saurait donc y avoir de tendance ou de groupe se revendiquant CLIC-rouge, CLIC-vert, CLIC-jeune, CLIC-vieux, ...

De même, toutes les organisations qui le composent sont censées participer à ses initiatives, aucune action, aucune déclaration, aucun tract ... ne peuvent être signées CLIC et telle ou telle organisation particulière, sauf si l'organisation en question ne fait pas partie du CLIC.

Une participation financière a été fixée en 1996 à 50F pour les individus, 200F pour les petites organisations et 500F pour les grosses.

Ces chiffres sont indicatifs : aucun individu ni aucune organisation n'a été ni ne peut être

exclu au prétexte qu'il ne peut s'acquitter de sa participation financière, surtout si l'état de la trésorerie le permet.

La participation financière reste, notamment pour les organisations, un moyen d'afficher son soutien au CLIC.

La règle « Une personne = une voix » est de vigueur dans le CLIC.

Nul ne doit voir son droit d'expression réduit ou renforcé au prétexte qu'il appartiendrait ou non à telle organisation.

LA LIAISON

Le CLIC est un réseau où circulent les informations. Hier téléphonique, le réseau peut désormais d'appuyer sur l'Internet. La règle : tout membre du CLIC a un contact chargé de lui transmettre les informations qu'il aura eues par internet, fax, ou téléphone. Le réseau est défini collectivement lors des réunions du CLIC.

Le CLIC fait partie du réseau Ras L'Front.

Les dates et lieux des réunions sont communiquées à l'ensemble des membres du CLIC, ainsi que les ordres du jour et les projets d'expression publique (tracts, manifs, conférences de presse...). Chacun a la possibilité d'y participer.

Les objections et propositions non retenues sont portées à la connaissance de tous. Il en est de même pour les informations relatives aux Assemblées Générales.

LES INITIATIVES

Elles doivent faire l'objet d'une décision prise au consensus précédée d'une information de chacun : si une décision est prise par 51% des participants contre 49, c'est qu'elle est à retravailler.

Chacun, et notamment chaque organisation est libre de ne pas participer à une initiative qu'il ne soutient pas.

Les organisations qui le souhaitent peuvent obtenir que leur non-participation soit brièvement mentionnée, ou qu'elle soit revendiquée par « une partie du CLIC » suivie de la liste des seules organisations qui ont pris la décision de l'action, à condition qu'elles aient participé financièrement au CLIC.

Le veto (dont dispose aujourd'hui exclusivement le Président) est un droit de chaque membre du CLIC ayant versé une participation. Il est assorti de deux conditions sine qua non :

- il doit être motivé
- il doit être accompagné d'une contre-proposition

Si la discussion ne permet pas de le lever, une Assemblée Générale est convoquée pour trancher. Tous les membres du CLIC doivent être convoqués et avoir tous les éléments du débat. A l'exception du cas où la totalité des présents ou représentés rejette le veto, et du même coup le membre qui persiste à le maintenir, l'action ne pourra se faire au nom du CLIC si le veto n'est pas levé.

Est convoquée chaque année, début septembre, une Assemblée Générale à laquelle sont invités tous les membres.

A cette occasion, chaque membre peut suggérer des questions pour l'ordre du jour, lequel comportera obligatoirement le rapport moral du Président et le rapport financier du trésorier.

Par exception, l'Assemblée Générale 2002 aura lieu en octobre.

CONTRE LE RACISME



CONTRE LE FASCISME